

BUDGET DES DÉPENSES DE 1965-1966

L'hon. E. J. Benson (au nom du ministre des Finances) présente un message par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget principal et le budget supplémentaire des dépenses de l'année financière expirant le 31 mars 1966, lequel message est lu par M. l'Orateur.

LA LOI SUR LES JUSTES SALAIRES ET LES HEURES DE TRAVAIL

MODIFICATIONS RELATIVES AUX HEURES DE TRAVAIL, AUX SALAIRES, ETC.

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail) demande à déposer le bill n° C-2, en vue de modifier la loi sur les justes salaires et les heures de travail.

Des voix: Expliquez-vous.

L'hon. M. Nicholson: Monsieur l'Orateur, on m'a demandé il y a quelques jours si des modifications à la loi sur les justes salaires et les heures de travail seraient proposées au cours de la présente session. J'ai donné l'assurance à la Chambre, vous vous en souvenez, que la question était à l'étude et qu'une résolution ou un projet de loi vous serait bientôt présenté, afin de remplir la promesse que mon prédécesseur a faite au cours du débat sur le code du travail, lors de la législature précédente.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LA LOI SUR LES BANQUES ET LA LOI SUR LES BANQUES D'ÉPARGNE DE QUÉBEC

PROLONGATION DES CHARTES AU 1^{er} DÉCEMBRE 1966

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances) demande à déposer le bill C-3 visant à modifier la loi sur les banques et la loi sur les banques d'épargne de Québec.

Des voix: Expliquez-vous.

M. l'Orateur: Le ministre des Finances a la parole.

L'hon. M. Sharp: Je m'excuse d'avoir tardé à prendre la parole, monsieur l'Orateur. Comme c'est lundi matin, j'oublie parfois que je n'ai plus le même portefeuille.

L'hon. M. Starr: Vous n'êtes pas le seul.

L'hon. M. Sharp: Je m'y fais, cependant. Le but de ce bill est très simple. Il est destiné à prolonger les chartes des banques existantes, car autrement, elles prendraient fin d'ici quelques semaines. Le gouvernement a l'intention de présenter en temps voulu et dès que la chose sera possible certains amendements importants à la loi sur les banques.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

[M. l'Orateur.]

• (11.20 a.m.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES BILLS INSCRITS AU «FEUILLETON»

M. l'Orateur: Les honorable députés l'ont sans doute remarqué, il y a plus d'une centaine de bills publics inscrits au *Feuilleton* d'aujourd'hui pour être présentés par des députés. Il serait difficile, sinon impossible, pour la présidence de passer en revue à l'heure actuelle les dispositions de ces bills. Je propose donc à la Chambre d'adopter la procédure approuvée l'année passée et au cours des quatre dernières sessions, c'est-à-dire que nous présentions ces bills et que nous leur fassions subir la première lecture, afin qu'ils puissent être examinés d'ici la deuxième lecture. Ainsi, nous pourrions voir s'ils renferment quelque élément contraire aux usages de la Chambre.

Afin d'économiser le temps de la Chambre—n'oublions pas qu'il faudrait peut-être plus de deux heures pour présenter chacune de ces mesures séparément—je propose que, du consentement unanime, tous les bills inscrits au *Feuilleton* d'aujourd'hui en vue de leur présentation soient considérés comme déposés, lus pour la première fois et renvoyés pour la deuxième lecture, sous réserve d'un examen subséquent pour déterminer si chacun d'eux est régulier.

D'accord?

Des voix: D'accord.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, puis-je demander que soit réservé le bill figurant à mon nom, à la page 6 du *Feuilleton*, intitulé «Loi visant la régie, la délivrance de licences et la réglementation relative à l'exploitation, au Canada, de l'outilage destiné à provoquer la pluie artificielle».

M. l'Orateur: Il sera immédiatement retiré de la liste.

M. Peters: Non, monsieur l'Orateur, je voudrais simplement qu'il soit réservé sans subir la première lecture.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

BILLS D'INTÉRÊT PUBLIC

PREMIÈRE LECTURE

M. Scott (Danforth)—Bill C-4 prévoyant la réglementation du crédit au consommateur.

M. Brewin—Bill C-5 modifiant la loi électorale du Canada (Limitation des dépenses d'élection.)

M. Ryan—Bill C-6 prévoyant la durée des sessions du Parlement.